

Bien d'autres gouvernements ont adopté le système de la présentation de rapports par intervalles ou en tout temps, comme le recommande le projet de loi. Dans un rapport présenté à la Chambre en 1984, le vérificateur général a déclaré que son cabinet avait examiné les solutions adoptées par ses contreparties aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. Chacun de ces Parlements reçoit des rapports périodiques sous une forme ou une autre. Le cabinet du vérificateur général est convaincu que cette méthode est beaucoup plus rentable et permet de recevoir des rapports plus fréquent.

Le vérificateur général a également déclaré que d'ici à ce que soient présentés les prochains changements législatifs, il était impossible à son cabinet de présenter des rapports par intervalles et il estimait qu'il lui faudrait observer le calendrier prévu dans la loi.

Bien que la loi actuelle ait prévu la possibilité pour le vérificateur général de présenter des rapports spéciaux sur des sujets particuliers, il faut qu'il s'agisse d'une urgence. Ce projet de loi permettrait au vérificateur général de présenter un rapport à la fin de chaque vérification comptable, au lieu de toutes les regrouper dans un seul rapport annuel.

Les gouvernements des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suède respectivement reçoivent des rapports en tout temps. Le parlement britannique reçoit un rapport pratiquement chaque semaine. Ma proposition n'a rien de nouveau ou d'inhabituel; la procédure est parfaitement acceptable et très populaire. Elle nous permettrait d'améliorer l'imputabilité de la gestion financière des divers gouvernements au Canada. Voilà une solution que nous pourrions adopter pour régler un problème grave. En renvoyant ce projet de loi au comité, nous ferions un pas dans cette voie.

**M. Lawrence T. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-288, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général. Tout d'abord, je désire m'arrêter un instant à l'importance de l'occasion qui est donnée aux députés de proposer des modifications à une loi existante et de prendre des mesures jugées utiles pour tous les députés et tous les Canadiens.

Le projet de loi à l'étude a trait au fonctionnement du bureau du vérificateur général, particulièrement à la fréquence des rapports qu'il doit présenter à la Chambre des communes. Tous les députés comprennent très bien l'importance du vérificateur général pour le Parlement.

Le vérificateur général est un mandataire du Parlement qui surveille les dépenses des ministères. De temps à autre, il demande aux ministres des explications sur les dépenses de leur ministère et des réponses à des questions sur les autorisations de dépenser et sur le respect des lois fédérales et des directives du Cabinet.

Les députés bénéficient des services du vérificateur général et de ses nombreux adjoints hautement compétents dans l'évaluation des dépenses des ministères.

Je crois que les modifications à l'étude aujourd'hui sont superflues. L'alinéa 3b)(i) de la loi actuelle prévoit que le vérificateur général peut présenter des rapports spéciaux à la Chambre des communes sur toute question qui, à son avis, ne

peut pas attendre la présentation de son rapport annuel. Il est clair que cette loi donne au vérificateur général tous les pouvoirs voulus pour présenter des rapports spéciaux sur toute question qu'il juge importante.

A mon avis, il faut que le vérificateur général puisse continuer d'exercer son jugement. Nous ne souhaitons pas limiter sa liberté de décision ou entraver le fonctionnement de son bureau étant donné le rôle essentiel qu'il joue.

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a parlé de la nécessité d'une disposition spéciale pour mieux orienter le vérificateur général. Il est évident que cela n'est pas exigé en vertu de la loi. Le vérificateur général et son personnel peuvent réagir dans des circonstances particulières. Il est important que les employés sachent qu'ils doivent établir un rapport annuel global évaluant les ministères respectifs.

● (1650)

Où le Parlement en serait-il si un rapport était présenté aux parlementaires chaque semaine? Une semaine, ce serait Postes Canada, la suivante, ce serait le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Il est évident que toutes ces options ont été étudiées et qu'on a décidé que les rapports devaient être présentés tous les ans. En outre, cette mesure permet aux fonctionnaires qui travaillent au bureau du vérificateur général de concentrer leurs efforts sur certains domaines. C'est une mesure d'ordre pratique. La plupart, sinon la totalité, des ministères présentent des rapports annuels et sont responsables devant les comités permanents de la Chambre. Il existe d'autres moyens, par exemple, la période quotidienne des questions, par lesquels les ministres et les ministères sont tenus responsables des dépenses effectuées.

Je suis d'avis que les amendements ne sont d'aucune utilité. Ils peuvent imposer au vérificateur général de réagir au climat politique du jour. Lorsqu'une question est débattue à la Chambre, la pression monte, les politiciens de tous les partis demandent au vérificateur général de faire immédiatement enquête et de présenter un rapport à la Chambre des communes. Demain, on lui demandera peut-être de se prononcer sur l'opportunité du très ambitieux projet Hibernia auquel le gouvernement a souscrit et qui réjouit les Canadiens de l'Atlantique, si ce sujet prédomine pendant la période des questions, cette semaine.

Le rôle du vérificateur général devrait-il être entièrement politique? Le vérificateur général devrait-il être à la disposition des députés compte tenu de toutes les pressions politiques qui influencent les travaux de la Chambre? Je ne le crois pas. Je crois qu'il faut préserver le professionnalisme qui a toujours caractérisé son bureau. Il est manifeste que le système fonctionne bien et que le vérificateur général est très satisfait des progrès que le gouvernement a accomplis en matière de responsabilité financière. Dans son dernier rapport, il vante les efforts que déploie le gouvernement pour rendre davantage de comptes et restreindre ses dépenses.